

Sanctionner les responsables de la situation et assurer les possibilités futures.

Pour annoncer aux 51 licenciés des C.N.I.M, la semaine dernière, leur mise à la porte, après des années de travail performant, ce ne sont ni les membres de la famille HERLICQ (groupe belge), ni les gros actionnaires du groupe, ni même la direction qui se sont mouillés dans ce sale boulot.

Le groupe HERLICQ et les gros actionnaires ont par contre su se détacher des chantiers de LA SEYNE pour continuer sous le même sigle C.N.I.M. à profiter des marchés publics d'armement juteux, à récupérer et à obtenir des installations et machines financées par l'Etat, à jouer la chasse aux sorcières, tout en participant activement à l'établissement de la municipalité de droite à LA SEYNE en 1984.

Et dans ce rôle, la direction des C.N.I.M, avec des valets et rouages politiques, ont été particulièrement actifs.

Que les travailleuses et travailleurs des C.N.I.M aient participé aux "dix années florissantes prévues des C.N.I.M." (1982 - 1992) est indéniable.

Mais aujourd'hui, pour le groupe HERLICQ, pour les gros actionnaires, pour la direction exécutante : "amasser moins de profits c'est perdre de l'argent". Alors sont jetés à la rue, comme des citrons après en avoir extrait le jus, des travailleurs et une travailleuse, avec de terribles conséquences pour leurs familles.

Et avec quelles méthodes !
Et avec quels critères !

Exemples : ce technicien que l'on est allé informer à l'hôpital de son licenciement; cet employé opéré du coeur; cet autre avec une femme invalide, ... etc ...

51 licenciés aujourd'hui : c'est inacceptable.

89 suppressions d'emplois (51 + 38 "plus de 55 ans"): c'est inacceptable.

180 à 200 autres suppressions d'emplois en 93 dont on parle pour préparer les esprits : c'est inacceptable.

La création en décembre 1982 de la nouvelle entreprise CNIM détachée des chantiers a contribué au démantèlement accéléré de la navale. Il fallait un acteur politique pour parachever la sale besogne; c'est pour cette raison qu'a été promotionnée l'équipe SCAGLIA afin de prendre en main les affaires de la ville pour le malheur des Seynoises, des Seynois, des travailleurs des chantiers et des C.N.I.M.

Cela suffit !

Aujourd'hui, et plus exactement dimanche prochain, les responsables - donc Ch. SCAGLIA - doivent être sanctionnés par les électrices et électeurs du canton de LA SEYNE.

Ils doivent assurer la victoire du rassemblement avec Maurice PAUL pour garantir l'avenir, pour que le potentiel industriel des C.N.I.M. soit créateur d'emplois.

F.L.